

Le Montillotois

Des framboisiers aux meurgers

Avril 2017 - N°12

MOT DES ADJOINTS

Au moment où nous écrivons ces quelques lignes Pierre Diaz notre maire est rentré d'hospitalisation ; nous savons que de jour en jour sa santé s'améliore

Les affaires de la commune ne sont toutefois pas laissées de côté, nous nous efforçons de les traiter au mieux.

Manolette est aux manettes des travaux et la gestion de l'eau principalement, Catherine et Laurent sont aux affaires courantes, élaboration du budget et participations aux réunions extérieures : CCAVM, PLUI, OGS, etc...

Le mois d'avril est le mois du budget, l'exercice devient de plus en plus compliqué, l'état baisse les dotations

Le printemps fait son apparition et avec lui les manifestations de nos associations reprennent de plus belle. Vous trouverez la liste à travers les pages suivantes, alors, à vos agendas !

Vos adjoints au Maire :

Catherine PRÉVOST-CHEDHOMME,

Laurent MANDRON et Manolette AMORÈS

NOËL DES ENFANTS

Cette année encore le Père Noël n'a pas oublié les enfants de la commune. Ce rendez-vous particulier s'est déroulé le mercredi 21 décembre. Une belle surprise s'est ajoutée au programme.

En effet, le Père Noël leur a offert la possibilité d'assister au spectacle « Le trésor de Barbababouche » joué sous le chapiteau du Lac Sauvain ce même jour, juste avant le goûter et sa visite en personne. Il fut bien à l'heure pour leur remettre leur cadeau et leur laisser le temps de profiter des bonbons et autres gourmandises qui les attendaient sagement. Bien entendu, il leur a glissé à l'oreille qu'il reviendrait leur rendre visite l'an prochain.



MAIRIE DE MONTILLOT

11 rue des Framboisiers - 89660 Montillot

Tél. 03 86 33 48 52

Mail : secretariat.mairie@montillot.fr

www.montillot.fr

Horaires des permanences :

Mardi et vendredi, le matin sur rendez-vous, l'après-midi de 14h à 17h.

REPAS DES ANCIENS ET VOEUX DU MAIRE

Le comité des fêtes avait concocté un excellent repas qui a régalé les anciens du village. Les couples ont bien tournoyé et étaient ravis de leur journée qui s'est déroulée dans une bonne ambiance.

C'est autour de la galette des rois que Monsieur Le Maire a présenté ses vœux pour l'année 2017 à ses administrés.

Que se passe-t-il à Montillot ?

La Vie du Village



Saint-Vincent DU GRAND AUXERROIS 2017

Cette année, le repas a eu lieu le samedi soir, rassemblant environ 200 convives. L'ambiance fut chaleureuse et le repas servi par un traiteur de Corbigny excellent. L'accordéoniste Orphéane a fait valser les couples.

La neige avait fait son apparition et les plus courageux ont bravé le froid pour se rendre à Vézelay admirer le village décoré et déguster les vins dans les caveaux.



ARTICLE EXPO-PHOTO

En décembre la commission d'animation du conseil municipal a organisé une expo photos. Merci à toutes les personnes qui ont été d'une aide précieuse. Merci à toutes les personnes qui ont bien voulu nous confier leurs photos. Ce fut une très belle réussite. Beaucoup de visiteurs ainsi que de très beaux commentaires. Que de bons souvenirs sont revenus. Beau succès à renouveler. Merci à toutes et à tous.

C.L.

Restauration du TABLEAU DE L'ÉGLISE

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Simone Lefort a été sollicitée et nous la remercions d'avoir accepté, pour démarrer la restauration du tableau accroché dans l'église de Montillot représentant Saint Laurent de Rome (Diacre né dans les années 220 en Espagne et mort martyr à Rome en 258), patron de notre commune. Cette peinture datant de 1841 dont l'auteur est non confirmé pour le moment, est très détériorée.

La restauration est en cours et a été estimée à environ 80 heures de travail. Madame Lefort a déjà réalisé le nettoyage et le dévernissage de ce tableau. Nous reviendrons vous donner des nouvelles suite à l'avancement de sa remise en beauté.



BADMINTON

Au niveau badminton nous sommes désormais 5 membres dans le bureau et environ une trentaine d'adhérents.

En janvier il y a eu un tournoi entre l'Isle sur serein et Montillot et le tournoi retour a été organisé le 26 mars au gymnase de Montillot.

Les créneaux horaires sont toujours les mêmes :
Le lundi de 17 à 19h et de 19h à 21h,
et le samedi de 14h à 17h.



Que va-il se passer à Montillot ? à vos agendas !!!

Comité Des Fêtes

- **Dimanche 16 avril à 10h :**

Chasse aux oeufs

Les enfants préparez vos paniers et rendez-vous dans la cour de l'école !

- **Samedi 13 mai :**

Sortie au Pal (parc animalier et d'attraction dans l'Allier) pour laquelle une inscription vous a été distribuée dans les boîtes aux lettres. Merci d'y répondre assez rapidement.



- **En juin :** une sortie en canoë (annulée en 2016 pour causes d'intempéries)

- **Samedi 24 juin :** Feux de la Saint-Jean précédés d'un barbecue

- **Le 14 juillet et la Saint-Laurent** seront organisées sur les mêmes bases que les années précédentes.

Deux nouveaux membres se sont joints au comité : Mme Guenet Dominique (la nouvelle locatrice du logement communal) et Mme Stefani Bénédicte (bois d'Arcy). Les bénévoles sont toujours les bienvenus.

Brosses et Pinceaux

Le prochain **Salon des Arts** se passera, comme d'habitude pendant le week-end de l'Ascension, qui cette année est le **25,26,27 et 28 mai**.

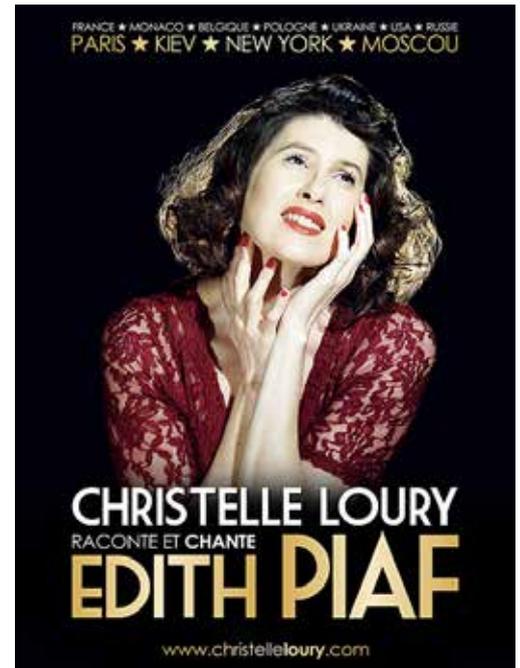
Notre invité d'honneur sera un peintre très connu (que nous avons contacté depuis presque 2 ans, car il a un planning très chargé) Le hasard faisant bien les choses, il se trouve qu'il est notre «voisin», puisqu'il habite Armes, en périphérie de Clamecy.

Son nom est Lukas Kandl, il est d'origine hongroise.

On peut voir ses œuvres sur son site internet : kandl.net et libelluleart.com

LES TOUFIOUS

Danielle, la Présidente vous informe de la venue de Christelle Loury le 7 octobre 2017 à Montillot !!!



Tarif : 15 € (sur réservation)

Ouverture des réservations le 15 juin 2017 auprès de Danielle Modzan (03 86 33 44 76) ou Françoise Carré (03 58 43 35 25).

- **Dimanche 12 novembre :** Belote



MONTILLOT FOOTBALL CLUB

Récemment, il y a eu quelques petits changements au sein du club. Voici donc le nouvel organigramme:

- **Présidente** : Marie-Noëlle TORRE
- **Vice-présidents** : Claudine LECHEVALLIER et Aurélien GUTTIN
- **Secrétaire** : Charlotte LEBOS
- **Vice-secrétaire** : Anthony PAUTARD
- **Trésorier** : Jérôme WALLERAND
- **Trésorier adjoint** : Pierre-Gilles PIGEONNAT
- **Membres du conseil d'administration** : Cédric DENUIT, Ludovic DUCHENE, Simon LAVIELLE, Alain LECHEVALLIER, Davy MARCON, Jérémie SIMON
- **Correspondant technique** : Didier LEBOS
- **Arbitre officiel** : Maximes MOLINES
- **Entraîneurs** : Pascal BAGNARD, Stéphane CHAMPAGNAT, Gilles LECHEVALLIER



Ci-dessous le calendrier des manifestations extra-sportives à venir :

- **Samedi 13 mai** : Loto
- **3 et 4 juin (Pentecôte)** : Tournoi J.Henocq
- **Début juillet** : Tournoi des vétérans
- **Novembre** : Moules frites

QUELQUES DATES à retenir !!!

Dimanche 30 avril : Randonnée annuelle AUXERRE-VEZELAY - 48ème édition

Montillot sera cette année l'invité d'honneur. 2 départs de Montillot entre 13h et 13h30, à la salle des fêtes.

Mardi 13 juin : YONNE SPORTS SENIORS

Cette opération consiste à inciter les seniors (de 55 à 95 ans) à se lancer dans une activité sportive et à favoriser leur mobilité. Cette opération entièrement gratuite est organisée par le Conseil Départemental.

Juillet : YONNE TOUR SPORTS

Devant le succès remporté par cette manifestation en juillet dernier cette manifestation sera réitérée cette année



Nouveau!
Pratiquez la voltige équestre!

Débutants ou confirmés, compétitions ou spectacles
Cours réguliers toute l'année et stages pendant les vacances scolaires.

Renseignements:
Darinka MARTIN
☎ 06 80 38 07 71

Écuries de la Croix des Bois
89660 Montillot
Facebook: @ecuriescroixdesbois

Photos et maquette: Guy Eichelberger

Le Coin des écoliers



QUEL AVENIR POUR L'ÉCOLE DU VILLAGE ?

Depuis une dizaine d'année, l'école de Montillot fait partie du SIVOS des deux Rivières qui regroupe les enfants des communes de Blannay, Givry, Montillot et Sermizelles.

L'an passé l'Inspection académique a décidé de fermer l'école de Blannay suite à un manque d'effectif. A la rentrée de septembre 2016, les élèves ont donc été réparti sur les écoles de Givry et de Montillot de manière suivante :

- Montillot : les 3 niveaux de Maternelle et les CP
- Givry : CE1, CE2, CM1 et CM2

En février 2017, l'arrivée de la nouvelle carte scolaire pour la rentrée de septembre, on tremble un peu, mais ouf, nous sommes cette fois épargnés !!!

Cependant, un problème se pose. Au vu des effectifs (42 enfants), si la répartition reste la même, Mme Castel, institutrice de Givry, aurait à gérer 29 élèves sur 4 niveaux et seulement 13 élèves seraient à l'école de Montillot.

Il a alors été décidé, lors du dernier conseil d'école, de modifier la répartition pour des raisons telles que la qualité de l'enseignement, l'espace dans les classes et le bien être de nos enfants.

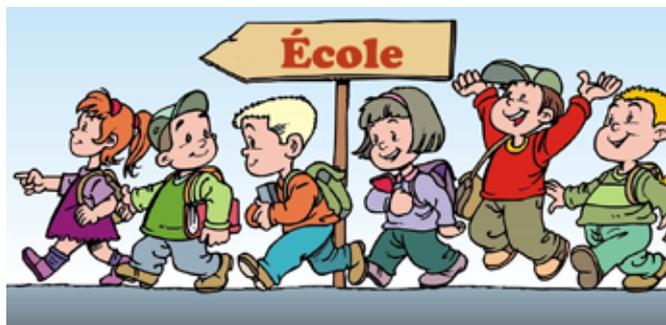
En septembre 2017, la répartition des niveaux sera donc celle-ci :

- Montillot : les 3 niveaux de Maternelle, CP et CE1
- Givry : CE2, CM1 et CM2

Néanmoins, le groupement scolaire du SIVOS des deux rivières est en sursis pour les années à venir. Des solutions devront être trouvées rapidement pour essayer de sauver nos écoles...

L'heure est à la réflexion, PARENTS MOBILISEZ-VOUS, IL S'AGIT DE NOS ENFANTS !!!

C. Ch.



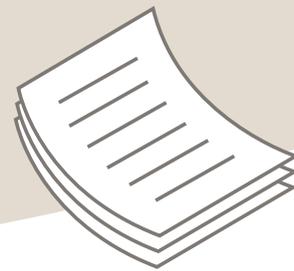
UN ENFANT, UN ARBRE

A l'initiative de la commune, les enfants de l'école de Montillot ont planté des arbres fruitiers sur le «terrain de loisirs» (à coté du gymnase). Chaque enfant a planté un arbre, avec l'aide de Christophe, et est devenu le parrain ou la marraine de celui-ci



LA PAGE DU CONSEIL

Informations municipales



- résumé DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2017 -

• Délibérations C.C.A.V.M.

F.P.U. : Monsieur le Maire informe les conseillers de l'instauration du régime de la Fiscalité Professionnelle unique (FPU) au 1er janvier 2017.

La CCAVM percevra dès l'année 2017 à la place de ses communes membres : la **CFE** (*Contribution Foncière des Entreprises*), la **CVAE** (*Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises*), l'**IFER** (*Impôts Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau*), la **Taxe additionnelle au Foncier non-bâti**. La CCAVM reversera mensuellement aux communes membres une compensation correspondant à la fiscalité communale transférée minorée, le cas échéant, de l'évaluation des charges également transférées des communes vers la communauté de communes.

Les conseillers notifient leur opposition à cette disposition, exprimant leur crainte de voir encore les recettes communales minorées par cette décision.

• Délégation service des eaux

Suite à la fusion du syndicat des eaux de Mailly-la-Ville avec la régie Puisaye-Forterre, un comité des secteurs doit être constitué selon les statuts de la nouvelle Fédération afin d'élire trois délégués (un pour Cure-Yonne, un pour l'Avallonnais et un pour Puisaye-Forterre)

M. Amores Manollette est désigné comme délégué et se rendra à la réunion du comité de secteur le 16 janvier à 18h.

• Eclairage public

Un rapprochement avec le SDEY sera à envisager prochainement afin de connaître les possibilités de travailler par tranches et de savoir si les subventions seront reconduites. Il est à noter que l'éclairage public vétuste est défaillant et nécessite de nombreuses interventions. Il faudra également se rapprocher d'Eiffage pour envisager des solutions.

Le haut du village risque d'être en sous tension rapidement d'où nécessité urgente de trouver un terrain pour installer un transformateur plus puissant. Monsieur le maire a contacté plusieurs propriétaires mais n'a obtenu que des réponses négatives jusque là.

• Agence postale

Monsieur le maire informe les conseillers des changements momentanés des horaires d'ouverture de l'agence postale et du contrat établi avec Mme Pascale Moinard.

• Avis d'enquête publique C.M.A.

La carrière des matériaux d'Asnières a été soumise à une seconde enquête publique qui vient de s'achever. Considérant que Montillot est commune limitrophe d'Asnières-sous-Bois les conseillers sont appelés à se prononcer.

A l'unanimité ils sont favorables à l'autorisation d'exploiter au motif que cette carrière ne semble pas procurer de nuisance à leur connaissance et contribue au développement économique de la région.

• Stérilisation des chats

Mme Prevost informe les conseillers que devant la recrudescence des chats errants elle a contacté l'association «30 millions d'amis» afin d'obtenir un partenariat avec elle et une clinique vétérinaire. Le dossier est en cours. Il serait souhaitable de sensibiliser les propriétaires de ces animaux afin qu'ils procèdent eux-mêmes à leur castration.

• Informations diverses

Monsieur le maire donne lecture d'une lettre de remerciement de M. Dramard pour le chemin de la Bertellerie qui a été remis en état dernièrement par l'entreprise Douille

- résumé DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2017 -

• Travaux de voirie et de bâtiment 2017

Entretien voirie 2017

Monsieur le Maire liste les voies communales sur lesquelles devront être effectués des travaux de voirie :

- Rue des Côtes
- Rue de la Duite
- Rue des aubépines (Vaudonjon)
- Route de Tameron
- Rue des Hérodats
- La Charbonnière

Des devis seront demandés à la CCAVM (soit gravillonnage soit enrobés). En fonction du devis une priorité sera décidée.

Fauchage des voies communales classées en voirie intercommunale

Lors du Conseil communautaire en date du 12 septembre dernier, la révision des statuts adoptée à l'unanimité et applicable au 1er janvier 2017 prévoit que le fauchage des voies communales classées en voirie intercommunale soit de nouveau assuré par la CCAVM avec plusieurs formules.

Après en avoir délibéré et voté (8 voix pour et 2 voix contre) les conseillers retiennent la formule suivante : Les voies classées en voirie intercommunale seront entretenues par la CCAVM au motif que l'agent d'entretien ne peut effectuer seul un tel surcroît de travail.

Les routes concernées sont :

- Route des Hérodats
- Route d'Asnières
- Route de Farges

Les routes ont été entretenues en 2016 par la commune ; un remboursement sera demandé.

Travaux divers

- Pose caniveau dans la rue des vergers (100m) ; des devis seront demandés.
- Trottoirs à bétonner dans la rue principale et devant la boulangerie.



- Taillage des tilleuls à Vaudonjon, le long du chemin de St Jacques de Compostelle (nécessité de faire une demande à la DTT).

- Rebouchage des trous chemin point de propreté.

La CCAVM laisse sur chaque point de propreté exclusivement un container pour la récupération du verre. Il est envisagé de déplacer ce container sur un lieu plus accessible (ex: terrain de boules).

- Plantation arbres fruitiers sur terrain de loisirs (à gauche du gymnase).

- Nettoyage de la mare et de la source.

- Changement de tuiles au lavoir de Vaudonjon.

- Réparation du chéneau de l'église côté cour et entrée.

- Marquage au sol accessibilité handicapé (panneaux de signalisation à voir avec la CCAVM).

- Installation d'une bibliothèque dans la salle des associations.

- Réfection de la toiture de l'église : Un devis sera demandé afin d'avoir un ordre d'idée du coût de tels travaux.

• Stérilisation des chats

Un arrêté a été pris en partenariat avec 30 millions d'amis et le cabinet vétérinaire d'Avallon pour une réalisation entre mars et juin 2017 (pour une vingtaine d'animaux).

• Piégage des pigeons

Une cinquantaine de volatiles subsistent encore dans le clocher. Diverses solutions sont envisagées (filet, ultrason).

• Réalisations budgétaires

Service des eaux

Lecture est faite des résultats

Section de fonctionnement :

- Dépenses prévues : 48 576 € / réalisées : 46 425.89 €
- Recettes prévues : 41 206 € / réalisées : 42 083.00€

En investissement :

Le programme de changement de canalisations dans les bois a été abandonné suite à la fusion du syndicat de Mailly-la-Ville avec la régie Puisaye Forterre.

Commune

Section de fonctionnement

- Dépenses prévues : 274 792.00 € / réalisées : 249 163.08 €
- Recettes prévues : 246 792.04 € / réalisées : 281 843.10 €

Les prévisions budgétaires ont donc été suivies et la trésorerie permet de régler les factures sans problème.

• Orientation budgétaire

- Ne pas augmenter les impôts
- Ne pas augmenter le programme de voirie
- Réflexions sur les commerces : un contact sera pris avec chaque commerçant.

• SIVOS des Deux Rivières (Blannay, Givry, Montillot, Sermizelles)

- Devenir du SIVOS : l'école ne fermera pas à la rentrée septembre 2017. Un contact a été pris avec Arcy-sur-Cure afin de rechercher des axes de convergence.
- Un changement de secrétaire a eu lieu au sein du SIVOS.
- Une opération sécurité avec la gendarmerie a été menée à l'école avec confinement des élèves.

• Délibération «Zone tampon» UNESCO

Suite à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'église Saint Jacques d'Asquins et de la basilique Sainte Madeleine de Vézelay en tant que composantes du bien «Chemins de St Jacques de Compostelle en France», l'UNESCO demande de délimiter autour de ces biens une zone tampon. Le conseil valide cette zone tampon reprenant le périmètre extérieur du site inscrit et classé du vézelien.

• Questions diverses

Abrogation permis de construire la clef des champs.

Mme Prevost Catherine explique aux conseillers la décision de sa société de demander l'abrogation des permis de construire obtenus pour la réalisation de leur projet devant le coût abusif de l'électrification. Elle déplore un manque de coordination des services et la lourdeur des dossiers administratifs.

Demande scouts

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'un groupe de scouts de Chaville qui souhaite venir camper sur la commune lors d'un pont du mois de mai. Ils proposent en échange d'effectuer de menus travaux. Une réponse favorable leur sera donnée et réflexion sera faite sur des travaux à leur proposer.

Le Montillotois

Mme Prevost rappelle la réunion préparatoire au Montillotois qui se tiendra le 7 mars.

Courrier d'un administré

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un administré qui déplore des dégradations sur le panneau indicateur de la stèle de l'aviateur et le manque de signalisation sur la commune ; il est précisé que dans le cadre de l'OGS une charte sera rédigée concernant l'homogénéisation de la signalisation touristique et qu'il faut attendre ces préconisations avant toute commande.

Chemin de l'étang de Marot

Une visite sur place a été effectuée avec le Maire et Guillaume Hoguet ; plusieurs solutions ont été envisagées : talutage, vente du chemin.

Des devis seront demandés à différentes entreprises.

Mme Modzan demande qu'il soit bien précisé qu'il s'agit d'un bien communal.

Info' Mairie

accès INTERNET et INITIATION A L'INFORMATIQUE

Philippe RACT-MUGNEROT propose bénévolement :

- de tenir une permanence pour les personnes n'ayant pas d'accès à Internet
- de donner des conseils pour les débutants en informatique

Le samedi de 17h à 19h

Salle des associations (cour de l'école)



**Si vous êtes intéressés,
merci de nous le faire
savoir en mairie afin
d'organiser les séances.**

TRANSPORT à LA DEMANDE (secteur vézelien)

Circuit A :

Communes desservies : Pontaubert, Island, Menades, Pierre-Perhuis, Domecy-sur-Cure, Fontenay-près-Vézelay, Foissy-les-Vézelay, Tharoiseau

> **Tous les mercredis, entre 8h et 13h (sauf jours fériés)**

Circuit B :

Communes desservies : Vault-de-Lugny, Domecy-sur-le-Vault, Saint-Père, Vézelay, Asquins, Montillot, Blannay, Givry.

> **Tous les vendredis, entre 8h et 13h (sauf jours fériés)**

Points de dépôts ou de prise en charge à Avallon :

- > Gare SNCF
- > Parking de l'hypermarché Auchan
- > La Maison des spécialistes
- > Place Vauban

Transporteur : Taxis Moffront

Réservation (obligatoire) : par téléphone au 03 86 34 09 79
au plus tard la veille jusqu'à 14h

Tarif : 3 € l'aller et 3 € le retour



agence Postale

De nouveaux horaires ont été
mis en place au 1er janvier 2017



- Mardi et mercredi, de 14h à 17h

- Jeudi, de 9h à 11h45

L'agence est tenue par Mme Pascale Moinard ; nous lui souhaitons la bienvenue et nous souhaitons un bon rétablissement à Michelle

LOCATION DE LA SALLE POL YVALENTE

Pour toutes vos fêtes, réunions etc.. A votre disposition
notre salle des fêtes.

Un calendrier des réservations est mis en ligne sur le site
www.montillot.fr



Pacte Énergie Solidarité

-25%
Réduisez votre facture de chauffage jusqu'à 25%

+4°
Augmentez votre température de chauffage de 3 à 4°C en hiver

**ISOLEZ VOS COMBLES PERDUS POUR 1€*
GRÂCE AU PACTE ÉNERGIE SOLIDARITÉ**

www.pacte-energie-solidarite.com

Programme N°1 PND PE 03
Financé au 20 du 15/01/2013 sous le label du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 23 AVRIL ET 7 MAI 2017 ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 11 ET 18 JUIN 2017



La Procuration

Qu'est-ce qu'une procuration ?

Un électeur absent ou empêché peut choisir un autre électeur pour accomplir à sa place les opérations de vote.

On appelle le « **mandant** » la personne qui ne pourra pas aller voter. Le « **mandataire** » est l'électeur qui vote à sa place.

Mandant et mandataire doivent être inscrits sur les listes électorales dans la même commune mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.

Établir une procuration est une démarche gratuite.

Où faire établir sa procuration ?

L'autorité localement habilitée à établir une procuration peut varier. Selon la commune où est située son domicile ou son lieu de travail, le mandant doit se rendre :

- au tribunal d'instance ;
- au commissariat de police ;
- à la brigade de gendarmerie.

Si son état de santé ou une infirmité sérieuse empêchent le déplacement, le mandant peut demander qu'un personnel habilité à délivrer une procuration, policier ou gendarme, se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.

Les citoyens résidant à l'étranger doivent s'adresser au consulat ou à l'ambassade de France.

Quand peut-on faire établir une procuration ?

Une procuration peut être établie tout au long de l'année et il n'existe pas de date limite à son établissement.

Néanmoins les électeurs ont intérêt à se présenter dans les services compétents suffisamment tôt avant un scrutin. Il y a non seulement une plus forte affluence dans la semaine précédent le scrutin, mais une procuration trop tardive mettra en péril son acheminement en mairie dans les délais.

Combien de temps est valable une procuration ?

La procuration est établie :

- soit pour un scrutin déterminé (pour les deux tours de l'élection ou un seul) ;
- soit pour une durée donnée, dans la limite d'un an, à compter de sa date d'établissement. Dans ce cas, l'intéressé doit attester sur l'honneur qu'il est de façon durable dans l'impossibilité de se rendre à son bureau de vote.

Qui peut voter par procuration ?

3 grandes catégories de personnes sont concernées par le vote par procuration (art L.71 du Code électoral) :

- Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations professionnelles, en raison d'un handicap, pour raison de santé ou en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme, il leur est impossible d'être présent dans leur commune d'inscription le jour du scrutin ou de participer à celui-ci en dépit de leur présence dans la commune.
- Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations de formation, parce qu'ils sont en vacances ou parce qu'ils résident dans une commune différente de celle où ils sont inscrits sur une liste électorale, ils ne sont pas présents dans leur commune d'inscription le jour du scrutin.
- Les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale.

Comment peut-on établir une procuration ?

Le mandant doit se présenter personnellement et être muni : d'un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (*par exemple : passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire*) ; du formulaire de vote par procuration.

Le formulaire est disponible en ligne. En cas d'impossibilité de le télécharger et de l'imprimer, il est également possible de le demander au guichet de l'autorité habilitée à établir la

Nouveau ! Mise en ligne du formulaire de vote par procuration

Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée. Toutes les explications et le formulaire CERFA sont disponibles sous le lien suivant :

Formulaire Cerfa n° 14952*01

Pour les électeurs qui ne disposent pas d'un ordinateur connecté à internet et d'une imprimante, il est toujours possible d'obtenir le formulaire de procuration au guichet d'une autorité habilitée.

LA PAGE DE L'HISTOIRE de Montillot

Chapitre 8

Le "cimetière barbare de Vaux-Donjon"



L'abbé de Vézelay nommé **Erard** aurait fait fouiller en 1601 le lieudit « les Eglises », tout près du moulin du Gué-Pavé, côté Sud ; des tombeaux en pierre, et divers débris furent identifiés comme restes d'une léproserie.

En allant vers l'ouest, en direction de Montillot, sur la pente de la colline proche, au lieudit actuel « les Cercueils », des tombeaux étaient alors visibles à fleur de terre. Des fouilles sommaires ont été reprises à cet endroit aux 18ème et 19ème siècles ; des objets en bronze ont été recueillis.

Ce n'est qu'en 1904 et 1905 que des fouilles systématiques ont été reprises par des archéologues ; on a alors mis au jour plus de 300 tombes, constituant une véritable **nécropole**, sur la commune actuelle d'Asquins, à quelques dizaines de mètres des chemins proches, à l'ouest de la voie romaine d'Autun à Auxerre, - voisine de l'actuelle D551 - , et au Sud de la route de Montillot au Gué-Pavé (D21).

Le qualificatif de « **barbare** » attaché à ce cimetière est pris ici au sens ancien d' « *étranger à la civilisation romaine* ».

Un mobilier funéraire abondant a été extrait :

- Epées, haches, boucliers, aiguilles, fibules, boutons, boucles et agrafes en fer et en bronze...
- Bracelets, bagues, colliers, médailles,... décorés d'émaux
- vases en céramique...

Un certain nombre de ces objets sont visibles dans les musées d'Avallon, de St Jean les Bonshommes et de Sens.



On a facilement distingué les sépultures de 2 époques distinctes :

- **L'époque franque**, - du 5ème au 7ème siècle - où les guerriers étaient enterrés avec vêtements et armes.
- **L'époque carolingienne**, - des 8 et 9ème siècles -, où les corps étaient enveloppés seulement d'un linceul.

L'abbé PARAT, archéologue ayant suivi de très près ces fouilles, a pu alors émettre une hypothèse sur *le déroulement chronologique* des événements dans cette zone :

- la grande villa gallo-romaine du Champ des Eglises, entre la Cure et la voie romaine, aurait été ruinée par l'invasion des Barbares de 406 à 412.
- vers 450, les Burgondes s'établissent dans la vallée de la Cure
- en 502, leur roi GONDEBAUD rencontre Clovis, établi à Auxerre, sur une île de la Cure, près d'Arcy.
- en 528, les fils de Clovis envahissent la Bourgogne et les Francs se mêlent aux Burgondes à Vaudonjon (construction d'un donjon en bois ?). Situation stable sous les Carolingiens au 8ème siècle
- vers la fin du 9ème siècle, destruction du monastère de St Père par les Normands.
- une nouvelle population vient s'installer dans la villa du Champ des Eglises avec un 2ème cimetière, sans mobilier funéraire, et un village appelé Vergigny apparaît sur les actes de fondation de l'abbaye de Vézelay par Girart et Berthe...« qui a son église et commande à une vicairie.. ». Il disparaîtra des documents vers le 11ème siècle, sans même donner son nom à un « climat ».



Faites vos jeux !

MOTS FLÉCHÉS

Solutions dans le prochain numéro

FLEUR DES CHAMPS INSECTICIDE NATUREL	UNE DES 4 SAVEURS BOUILLIES	HÉROS TROYEN	IL SE RÉCHAUFFE DÉBUT D'ÉPIDÉMIE	JARDIN FRUITIER ARTICLE	VENT DE PROVENCE	ARBRE FRUITIER
					AU BRÉSIL SOLEIL DIVIN	
PRONOM RELATIF CONSEILLÉE		ENLEVA LES PIERRES DU JARDIN BORD DE MER		FORÊT PROVENÇALE	CATALOGUE ENNEMI DU ROSIER	DÉPLACER
TEMPS CHAUDS POUSSE DANS LES CHAMPS			ÉVÊQUE DE ROME AVARE		PATRIE D'ABRAHAM GRUGÉ	
		MALAXENT GENRE DE SAPIN				PLANTÉE AU JARDIN
COL DES ALPES VIEUX PROVENÇAL				POUSSE UN CRI ANIMAL	AMÉRINDIENS ANTIMOINE AU LABO	
	PORTE-MANTEAUX MONTAGNE DE FEU					SURFACE AGRICOLE PARDONNÉ
MOUTON RÉCIF			VILLE D'AFRIQUE DU SUD ÉTANG LITTORAL			COLORÉE
			JEU D'ENFANTS ORIENTÉ À DROITE		TOUT PETIT INEXACTS	
AU JARDIN, IL EN BAVE	MÈRE DE CASTOR ET POLLUX LAVANDE DE MER			PRÉNOM FÉMININ VILLE D'UKRAINE		ARTICLE TIREURS D'ÉLITE
					FLEUR DU JARDIN	COUPÉES DU MONDE
POSSESSIF PETITE QUANTITÉ		LUTH ARABE JOLIE PLANÈTE		GENRE DES CERISIERS HABITATS SIOUX		
					INFLAMMATION EXCLAMATION	
DÉGOUTÉ	VENT GREC SUIS COUCHÉ					PRESQUE RIEN ÉLÉMENT DE POULIE
			GLOBE NORME THERMIQUE			ILE DE FRANCE
LUSTRERAI SANS VÉGÉTATION				JARDIN D'HIVER		
				DERNIÈRE NOTE		PLANTES FÉTIDES

LES BULBES DE L'ÉTÉ

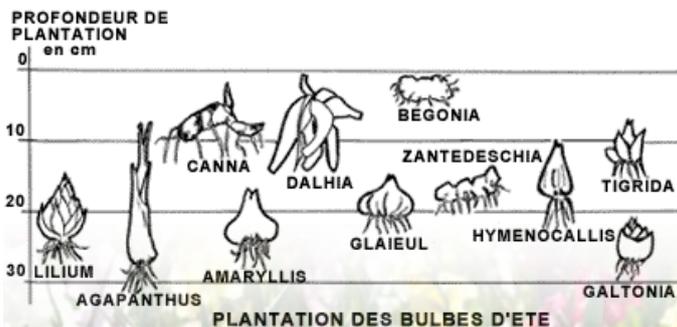
Pour les bulbes à floraison estivale, la période de plantation est à partir de mars et jusqu'à fin mai sous climat froid (glaïeuls, dahlias, bégonias, etc...)

Des plantations échelonnées sont conseillées pour les variétés destinées aux bouquets. Vous obtiendrez une floraison échelonnée sur une plus grande durée. Tous les sols conviennent à leur culture, mais il faut qu'il soit parfaitement filtrant car l'humidité stagnante provoque le pourrissement du bulbe. En cas de sol trop lourd, apportez du sable.

Tous les bulbes exigent une bonne lumière et une situation ensoleillée ou mi-ensoleillée. Néanmoins certains comme les anémones, narcisses, muscaris, muguet et bégonias s'accommodent de l'ombre des sous-bois.

Les plantes de grande taille tels que les glaïeuls, les dahlias hauts, les lys... sont souvent sensibles au vent à cause de leur grande tige, il est donc conseillé de leur réserver des emplacements abrités ou de les tuteurer.

La distance à prévoir entre les bulbes, à la plantation, est bien évidemment différente suivant les espèces et l'effet que l'on veut obtenir. Pour la réalisation des massifs, les plantations compactes seront d'un plus bel effet.



RÉCUP' BOURGOGNE SOLIDAIRE

Au lieu-dit le Gué Pavé, à Montillot, se trouve la recyclerie Recup'Bourgogne Solidaire.

Créée il y a un an, par Yann Rosniak, après deux années à rechercher une solution pour aider les gens dans la précarité et à lutter contre le gaspillage, depuis que l'Emmaûs avait quitté Avallon, Recup'Bourgogne Solidaire est née à titre totalement indépendante. C'est la seule structure de ce type dans le sud du département.



A bord de sa camionnette verte, Yann se déplace à domicile pour récupérer meubles, vaisselle, linge, vêtements, électroménager en état de fonctionnement, jouets, livres, etc... 100% gratuitement.

Vos contributions alimentent le projet Recup'Bourgogne Solidaire s'accommodent de l'ombre des sous-bois. Les plantes de grande taille tels que les dahlias hauts, glaïeul votre intérieur dans un esprit de partage.

Ouverture du local

- Du mercredi au vendredi de 14h à 17h30
- Les 2 premiers week-end du mois de 14h à 17h30

Renseignements

Auprès de Yann au 06 56 77 11 07

 [Recup'Bourgogne Solidaire](#)

état civil

Décès

Nicole Servat (Vaudonjon)
décédée le 22 janvier 2017

Une info, une manifestation à communiquer ? N'hésitez pas à contacter la mairie.

Les informations sont diffusées dans le journal après validation de la commission municipale «Communication».

Directeur de Publication : Pierre Diaz / Chargée de commission : Elodie Dubois / Rédacteurs : Catherine Chedhomme, Fabienne Pechery, Pierre Diaz

Comité de relecture : Catherine Chedhomme, Fabienne Pechery, Pierre Diaz Cécile Chaussier / Conception graphique : Cécile Chaussier